

Commune de Grazac

Haute-Garonne

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Conseil municipal du jeudi 2 avril 2026

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance du Conseil municipal est ouverte à 20h30 sous la présidence de Madame Marilyne TORRES, Maire de la commune.

Membres présents

Mme TORRES Marilyne, Mme FÉRÉ Stéphanie, M. CHOPIN Philippe, Mme BRUNANCHON Annie, Mme CHENIN Marie-Carmen, M. DA SILVA CORREIA Manuel, M. TEDOLDI Frédéric, M. SIÉ Frédéric, Mme OPIGEZ Carole, Mme MAGNIEN Marie, Mme SAJDAK Sophie, M. MAGLIANO Thomas, M. LORIFERNE Thibaut, Mme SANDRÉ Johanna.

Membres absents non excusés

M. PARINICO Jérémy

Secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal désigne Monsieur MAGLIANO Thomas en qualité de secrétaire de séance.

2. DÉLIBÉRATIONS

☒ **Délibération n° 2026 – 13** : Vote du CFU 2025 - AVP

☒ **Délibération n° 2026 – 25** : Vote du CFU 2025 – AVP - Annule et remplace la précédente en raison d'une erreur de frappe dans la date de convocation

Madame le Maire présente aux élus le Compte Financier Unique (CFU) 2025 de l'AVP, il constitue l'arrêté des comptes du budget de l'Aide à la vie partagée à la clôture de l'exercice budgétaire soit au 31 décembre 2025. Madame le Maire précise que la note de présentation synthétique retraçant les informations essentielles du compte financier unique sera annexée à la présente.

- En fonctionnement :
 - Les dépenses s'élèvent à 71 558.65 €
 - Les recettes à 102 000.00 €

Le résultat du compte financier unique de l'Aide à la Vie Partagée s'élève ainsi à 30 441.35 €.

Voté à l'unanimité

Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

 **Délibération n°2026 – 14** : Vote du CFU 2025

 **Délibération n°2026 – 26** : Vote du CFU 2025 - Annule et remplace la précédente en raison d'une erreur de frappe dans la date de convocation

Madame le Maire présente aux élus le Compte Financier Unique (CFU) 2025, il constitue l'arrêté des comptes de la Collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire soit au 31 décembre 2025. Madame le Maire précise que la note de présentation synthétique retraçant les informations essentielles du compte financier unique sera annexée à la présente.

- En fonctionnement :
 - Les dépenses s'élèvent à 650 014.03 € et les recettes à 638 090.76 €

Le report en section de fonctionnement de l'exercice 2024 d'un montant de 29 221.78 € cumulé avec le déficit de l'exercice 2025 (- 11 923.27 €) génère un excédent de fonctionnement cumulé de 17 298.51 €.

- En investissement :
 - Les dépenses s'élèvent à 882 720.34 € et les recettes à 622 407.01 €.
 - Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 163 823.81 € et en recettes à 688 219.98 €

Le report en section d'investissement de l'exercice 2024 d'un montant de 391 783.75 € cumulé avec le déficit de l'exercice 2025 (- 260 313.33 €) ainsi que l'excédent des restes à réaliser (524 396.17 €) génère un excédent d'investissement cumulé de 655 866.59 €.

Le résultat du compte financier unique de la Commune s'élève ainsi à 673 165.10 €

Voté à l'unanimité

Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0
------------------	-----------------------	-------------------

 **Délibération n°2026 – 15** : Election des Délégués de la Commune à la commission territoriale du SDEHG de la Mouillonne

 **Délibération n°2026 – 27** : Election des Délégués de la Commune à la commission territoriale du SDEHG de la Mouillonne - Annule et remplace la précédente en raison d'une erreur de frappe dans la date de convocation

Madame le Maire présente le fonctionnement du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG), syndicat mixte regroupant 585 communes et Toulouse Métropole, organisé autour de 52 Commissions Territoriales. Chaque commune doit désigner deux délégués parmi les membres du conseil municipal pour la représenter au sein de la commission territoriale dont elle dépend.

La commune relevant de la Commission Territoriale de la Mouillonne, le conseil municipal procède, conformément au CGCT, à l'élection de ses représentants. À l'unanimité, le conseil décide de ne pas recourir au scrutin secret.

Sont élus délégués à la Commission Territoriale du SDEHG de la Mouillonne :

- M. Philippe CHOPIN
- M. Frédéric SIÉ

Madame le Maire est chargée de transmettre la délibération aux services préfectoraux ainsi qu'au SDEHG, accompagnée des coordonnées des délégués élus afin de permettre leur convocation à la réunion d'installation de la commission.

Voté à l'unanimité

Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0
------------------	-----------------------	-------------------

 **Délibération n°2026 – 16** : Election des Délégués de la Commune au Service Public Hers Eau Ariège

 **Délibération n°2026 – 28** : Election des Délégués de la Commune au Service Public Hers Eau Ariège
- Annule et remplace la précédente en raison d'une erreur de frappe dans la date de convocation

Madame le Maire rappelle que la commune est membre du SPEHA et que les collectivités territoriales y sont représentées par un délégué titulaire et un délégué suppléant.
Elle propose de désigner les membres de l'assemblée municipale chargés de représenter la commune dans les instances délibérantes du SPEHA, conformément à l'article L5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui impose aux syndicats de communes et syndicats mixtes de procéder à l'élection de leur bureau avant des dates limites en avril/mai 2026.

Le Conseil municipal peut élire ses délégués :

- Au scrutin secret, selon l'article L2122-7 du CGCT, ou
- À main levée, si le conseil vote à l'unanimité pour ne pas utiliser le scrutin secret (articles L5211-7 et L5711-1 du CGCT).

Après appel à candidature :

- Monsieur Thomas MAGLIANO est candidat au poste de délégué titulaire
- Monsieur Philippe CHOPIN est candidat au poste de délégué suppléant

Le conseil, votant à l'unanimité, décide à main levée de désigner :

- **Thomas MAGLIANO comme délégué titulaire**
- **Philippe CHOPIN comme délégué suppléant**

Les deux candidats ont accepté leur mandat.

Voté à l'unanimité

Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0
------------------	-----------------------	-------------------

 **Délibération n°2026 – 17** : Election des 3 Délégués Titulaires et de 1 délégué Suppléant de La Commune au Syndicat du Rieutarel

 **Délibération n°2026 – 29** : Election des 3 Délégués Titulaires et de 1 délégué Suppléant de La Commune au Syndicat du Rieutarel - Annule et remplace la précédente en raison d'une erreur de frappe dans la date de convocation

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter à main levée s'il en est d'accord les nouveaux membres représentant la Commune au Syndicat du Rieutarel, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire, Madame FÉRÉ Stéphanie, Monsieur DA SILVA CORREIA Manuel et Madame OPIGEZ Carole se portent candidats.

Le conseil, votant à l'unanimité, décide à main levée de désigner :

- **Délégués titulaires** : Mme TORRES Marilyne, Mme FÉRÉ Stéphanie, M. DA SILVA CORREIA Manuel
- **Délégué suppléant** : Mme OPIGEZ Carole

Voté à l'unanimité

Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0
------------------	-----------------------	-------------------

 **Délibération n°2026 – 18** : Election de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal d'Action Sociale de Cintegabelle (SIASC)

 **Délibération n°2026 – 30** : Election de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal d'Action Sociale de Cintegabelle (SIASC) - Annule et remplace la précédente en raison d'une erreur de frappe dans la date de convocation

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter à main levée s'il en est d'accord les nouveaux membres représentant la Commune au Syndicat Intercommunal d'Action Sociale de Cintegabelle (SIASC), le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

Madame BRUNANCHON Annie, Madame SAJDAK Sophie, et Madame MAGNIEN Marie se portent candidates.

Le conseil, votant à l'unanimité, décide à main levée de désigner :

- **Délégués titulaires** : Mme BRUNANCHON Annie Mme SAJDAK Sophie
- **Délégué suppléant** : Mme MAGNIEN Marie

Voté à l'unanimité

Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0
------------------	-----------------------	-------------------

 **Délibération n°2026 – 19** : Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à l'Association Intercommunale pour la Formation Permanente (AIFP)

 **Délibération n°2026 – 31** : Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à l'Association Intercommunale pour la Formation Permanente (AIFP) - Annule et remplace la précédente en raison d'une erreur de frappe dans la date de convocation

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter à main levée s'il en est d'accord les nouveaux membres représentant la Commune à l'Association Intercommunale pour la Formation Permanente, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

Madame BRUNANCHON Annie et Madame MAGNIEN Marie se portent candidates.

Le conseil, votant à l'unanimité, décide à main levée de désigner :

- **Délégués titulaires** : Mme BRUNANCHON Annie
- **Délégué suppléant** : Mme MAGNIEN Marie

Voté à l'unanimité

Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0
------------------	-----------------------	-------------------

 **Délibération n°2026 – 21** : Désignation délégués titulaires et délégués suppléants à la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

 **Délibération n°2026 – 32** : Désignation délégués titulaires et délégués suppléants à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) - Annule et remplace la précédente en raison d'une erreur de frappe dans la date de convocation

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de créer la CAO, obligatoire pour l'examen et l'attribution des marchés publics.

Composition de la CAO :

- Président de droit : le Maire (ne fait pas partie des membres titulaires ou suppléants)
- 3 membres titulaires élus par le Conseil
- 3 membres suppléants élus par le Conseil
-

Désignation par le Conseil Municipal (à l'unanimité) :

- **Membres titulaires** :

- Frédéric SIÉ
- Frédéric TEDOLDI
- Manuel DA SILVA CORREIA
- **Membres suppléants :**
 - Stéphanie FÉRÉ
 - Thibaut LORIFERNE
 - Jérémy PARTINICO

Voté à l'unanimité

Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0
------------------	-----------------------	-------------------

 **Délibération n°2026 – 22** : Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

 **Délibération n°2026 – 33** : Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux - Annule et remplace la précédente en raison d'une erreur de frappe dans la date de convocation

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation légale de désigner un référent déontologue pour les élus locaux, afin de garantir le respect de la charte de l' élu local et une pratique exemplaire du mandat.

Le référent déontologue a pour rôle de conseiller les élus, veiller au respect des principes déontologiques et prévenir les conflits d'intérêts, en toute indépendance et confidentialité.

Il est proposé de confier cette mission à Haute-Garonne Ingénierie (HGI), via un dispositif mutualisé assuré par les agents de son service juridique. Cette solution garantit compétence, impartialité et fonctionnement collégial, sans coût supplémentaire pour la commune, la prestation étant incluse dans la cotisation annuelle à HGI. La désignation est prévue jusqu'au renouvellement des assemblées locales en 2032.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de désigner les agents du service juridique de HGI comme référents déontologues ;
- d'approuver le règlement intérieur encadrant leurs missions ;
- d'autoriser Madame le Maire à informer les élus des modalités de saisine.

Voté à l'unanimité

Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0
------------------	-----------------------	-------------------

 **Délibération n° 2026 – 23** : Création de la commission communale dédiée au Plan Local d'Urbanisme (PLU) et aux aménagements urbains et désignation des membres.

 **Délibération n° 2026 – 34** : Création de la commission communale dédiée au Plan Local d'Urbanisme (PLU) et aux aménagements urbains et désignation des membres - Annule et remplace la précédente en raison d'une erreur de frappe dans la date de convocation

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de créer une commission communale dédiée au Plan Local d'Urbanisme (PLU) et aux aménagements urbains. Cette commission aura pour mission de suivre les questions liées à l'urbanisme, aux évolutions du PLU et aux projets d'aménagement de la commune.

Présidée de droit par Madame le Maire, elle sera composée des élus municipaux et pourra associer, si besoin, des partenaires extérieurs.

Madame le Maire propose que l'ensemble des membres du Conseil Municipal fasse partie de cette commission. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- crée la commission communale du PLU et des aménagements urbains ;
- désigne l'ensemble des élus municipaux comme membres de cette commission.

Voté à l'unanimité

Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0
------------------	-----------------------	-------------------

☒ **Délibération n° 2026 – 24** : Désignation de correspondants à la sécurité routière.

☒ **Délibération n° 2026 – 35** : Désignation de correspondants à la sécurité routière - Annule et remplace la précédente en raison d'une erreur de frappe dans la date de convocation

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de désigner un correspondant à la sécurité routière, chargé d'assurer le relais entre la commune, les services de l'État et les acteurs locaux, ainsi que de participer à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière.

Après présentation des candidatures de Madame FÉRE Stéphanie, Monsieur DA SILVA CORREIA Manuel et Monsieur PARTINICO Jérémy, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, décide de désigner :

- Madame FÉRE Stéphanie en qualité de déléguée titulaire ;
- Monsieur DA SILVA CORREIA Manuel et Monsieur PARTINICO Jérémy en qualité de délégués suppléants.

Voté à l'unanimité

Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0
------------------	-----------------------	-------------------

☒ **Délibération n° 2026 – 20** : Désignation d'un correspondant défense titulaire et d'un correspondant défense suppléant

☒ **Délibération n° 2026 – 36** : Désignation d'un correspondant défense titulaire et d'un correspondant défense suppléant - Annule et remplace la précédente en raison d'une erreur de frappe dans la date de convocation

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner un correspondant défense, conformément à la circulaire ministérielle du 26 octobre 2001. Ce référent assure le lien entre la commune, les autorités militaires et les services de l'État, et participe à la diffusion des questions de défense et de citoyenneté auprès de la population.

Après en avoir délibéré et voté à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne :

- Monsieur LORIFERNE Thibaut en qualité de correspondant défense titulaire ;
- Madame FÉRE Stéphanie en qualité de correspondante défense suppléante.

Voté à l'unanimité

Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0
------------------	-----------------------	-------------------

☒ **Délibération n° 2026 – 37** : Désignation délégués syndicaux SIAHBVA (Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Basse Vallée de l'Ariège) - Annule et remplace la précédente en raison d'une erreur de frappe dans la date de convocation

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il convient de désigner les représentants de la commune au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Basse Vallée de l'Ariège (SIAHBVA).

Après délibération et vote, le Conseil Municipal élit à l'unanimité :

- Monsieur ROQUEBERT Jérémie et Monsieur MIRANI Laurent en qualité de délégués titulaires ;
- Monsieur DA SILVA CORREIA Manuel en qualité de délégué suppléant.

3. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Organisation de l'équipe municipale

Mme FÉRÉ Stéphanie : Jeunesse

M. CHOPIN Philippe : Travaux, environnement

Mme BRUNANCHON Annie : Aînés, action sociale, solidarité

3 délégations avec Monsieur CHOPIN Philippe

VOIRIE : M. SIÉ Frédéric, M. DA SILVA CORREIA Manuel, M. PARTINICO Jérémy

BATIMENTS COMMUNAUX : M. DA SILVA CORREIA Manuel, M. SIÉ Frédéric, M. TEDOLDI Frédéric

ESPACE VERT : Mme SAJDAK Sophie, M. LORIFERNE Thibaut, M. PARTINICO Jérémy

3 délégations avec Madame FÉRÉ Stéphanie

ECOLE (extrascolaire) : Mme SANDRE Johanna

JEUNESSE : Mme SAJDAK Sophie, Mme OPIGEZ Carole

SPORT ET CULTURE : M. MAGLIANO Thomas, M. PARTINICO Jérémy

3 délégations avec Mme BRUNANCHON Annie

SENIOR : Mme OPIGEZ Carole, Mme SAJDAK Sophie

SOLIDARITÉ : Mme MAGNIEN Marie

LIEN SOCIAL : Mme CHENIN Marie-Carmen, M. PARTINICO Jérémy

Organisation des Commissions internes

Diffusion – communication : Mme MAGNIEN Marie, M. PARTINICO Jérémy, M. SAJDAK Sophie, M. LORIFERNE Thibaut

Animation : M. DA SILVA CORREIA Manuel, M. CHOPIN Philippe, Mme FÉRÉ Stéphanie, Mme BRUNANCHON Annie, M. LORIFERNE Thibaut

Agriculture : M. TEDOLDI Frédéric, Mme OPIGEZ Carole

Sécurité : M. DA SILVA CORREIA Manuel

Commerce - Artisanat : Mme CHENIN Marie-Carmen, Mme OPIGEZ Carole.

Questions

Peut-on fixer les dates de parution du Bulletin Grazacois ?

Réponse : Trois éditions par an :

- Hiver : en janvier
- Printemps / été : en mai
- Automne : en octobre

4. CLOTURE DE LA SEANCE

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 22H30.

Le secrétaire de séance



